

---

## Le futur de l'Action sociale et de la santé en Wallonie Prospectives : Enjeux et défis

---

Céline Hermand  
Pôle Prospective de l'Institut Destrée

Madame Christiane Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances a initié le 19 mai dernier une table ronde réunissant des experts de l'action sociale et de la santé, des acteurs de terrain, des universitaires et des responsables d'organisation dont les activités relèvent de ce domaine d'intervention. L'absence de représentants des sphères économique et financière, bien qu'ils aient également été conviés, a été regrettée par tous.

L'objet de cette journée de prospective avait pour objectif de faire le bilan des dix ans de création sociale en Wallonie, et à l'occasion de laquelle un signal d'alarme a été tiré : le maillage, le lien social est aujourd'hui fortement affaibli et le renforcer, le fortifier doit être une priorité dans les années à venir. Cependant, la nécessité du redéploiement économique mobilise des moyens financiers importants, alors que parallèlement, les besoins sociaux et leurs coûts ne cessent de croître ; la fracture sociale se mesurant davantage dans les domaines du logement, de l'emploi et de la santé.

Sur base d'une série de constats relatés quotidiennement dans les médias tels que l'amplification de la fracture sociale, la précarisation croissante du marché de l'emploi, la fragilisation de notre système de sécurité sociale, le vieillissement de la population, les effets pervers de la mondialisation, les replis individualistes, il est apparu judicieux de rencontrer, d'échanger et de confronter les idées des personnes impliquées dans le domaine de l'action sociale et de la santé, afin de déterminer dans quelles mesures d'autres enjeux, d'autres pistes de réflexion, d'autres actions ou méthodes pourraient servir de trame à des politiques sociales et de santé pour les années à venir. Il s'agit surtout de réagir aux constats évoqués précédemment en faisant en sorte que la table ronde du 19 mai dernier soit un signal d'alarme complémentaire à ce que nous entendons chaque jour dans le cadre des activités sociales et médico-sociales mais aussi en tant que simple citoyen.

Mais comment faire de la solidarité un enjeu de développement pour les générations futures ? Et comment faire porter la valeur solidarité par tous les acteurs de la société ?

Les débats fructueux qui ont animé cette table ronde ont permis d'identifier les défis et les enjeux des politiques à mener en matière d'action sociale et de santé. Le fruit de ces débats et la vision commune qui en sont issus vous sont ici présentés.

### **Mettre en œuvre des dispositifs pour une participation des acteurs**

L'accord de coopération signé en 1998 entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions, relatif à la continuité de la politique de lutte contre la pauvreté est né du constat que nous vivons dans une société injuste. En effet, les chiffres relatifs à la pauvreté en Wallonie par rapport aux indicateurs européens indiquent qu'une partie de la population se trouve dans un état réel de pauvreté et qu'une autre partie « flirte » avec le seuil de précarité. [Cette situation pose la question de savoir s'il faut s'insérer dans cette société injuste ou s'il faut au contraire la refuser, ou encore la faire basculer ? Tendre vers une plus grande justice sociale est ou doit-il être une priorité ?](#)

*« Il y a un moment où il faut pouvoir agir ; on est à ce stade là. Partout les signaux sont au rouge ; les statistiques de pauvreté, de précarité du travail, etc., montrent qu'on revient à des niveaux tels qu'on n'en a plus connus depuis facilement vingt ans alors que la richesse est là, que nous ne sommes pas en crise, que les moyens existent. Oui, les moyens sont là mais il faut changer la manière dont on aborde les rapports de force pour faire pencher un peu la balance de la circulation de l'argent au profit des gens qui en ont vraiment besoin. »*

Cette démarche d'éradication de la pauvreté en Wallonie en terme d'accès à un emploi, à un logement, importe que tous les acteurs soient interpellés, à savoir les organisations syndicales, les mutuelles, les entreprises et les pouvoirs publics. L'absence de la sphère privée lors de la journée de prospective du 19 mai 2006 démontre qu'il faut réussir à intéresser le monde économique, le milieu entrepreneurial dans cette démarche. Cela nécessite un travail de changement d'optique, à savoir que le milieu associatif ne doit plus percevoir le monde économique comme un « profiteur », et réciproquement, l'entreprise doit cesser de voir le monde associatif comme une conséquence de ses bénéfices. Il s'agit là d'un travail fondamental de cohésion qui demande de dépasser ces actuels clivages.

De plus, il faut opter pour une méthode permettant aux personnes particulièrement précarisées d'être partie prenante, afin qu'elles ne se soient plus considérées comme des utilisateurs, des bénéficiaires, termes qui portent déjà en eux la stigmatisation.

### **La confrontation des logiques de court et de long terme**

Démarrer une démarche prospective revient à se heurter à la problématique du temps, entre la logique de court terme et la logique de long terme. En effet, les personnes en situation de survie veulent une réponse immédiate, de même que les politiques et les entreprises doivent gérer des échéances proches. Or, pour se projeter dans une démarche à plus long terme, il est nécessaire d'une part, de dépasser le cadre des législatures en ayant la préoccupation constante d'accrocher une démarche dynamique immédiate ; et d'autre part, de ne pas attendre la fin du processus pour mettre en œuvre des actions concrètes en lien avec la réflexion.

### **Reconnaître l'éducation parentale comme vecteur fondamental de transmission de valeurs et d'éthique**

La famille constitue la base de l'éducation et l'éducation, la base à la citoyenneté, et donc à la solidarité. C'est pourquoi, il apparaît indispensable de renforcer la légitimité des parents pour qu'ils œuvrent à leur travail de « parentalité », créateur de lien social et de transmission de valeurs, et de le faciliter. Or, les messages de « parents démissionnaires » ne remplissant pas ou plus leur rôle, sont de plus en plus véhiculés, les empêchant de réaliser leur travail éducatif. Il apparaît alors important de mettre en place un travail d'éducation permanente pour soutenir la parentalité. Le travail des médias peut également constituer un instrument dont le pouvoir public peut se doter pour organiser ce soutien.

### **Renforcer les liens familiaux et sociaux pour un ancrage dans la solidarité et reconnaître le travail de terrain dans une logique pérenne**

Un message récurrent provenant des acteurs de terrain réside dans le fait que « le lien social est affaibli et là où il existe encore, on l'affaiblit davantage ». Au bas de l'échelle, la sphère familiale constitue l'un des premiers lieux qui ne semble pas respecter ce lien, en raison des conditions insuffisantes pour organiser une vie de famille correcte (logement décent, emploi offrant un revenu permettant de se projeter dans l'avenir) et contribuant à l'éducation des enfants. Ces conditions génèrent la remise en cause voire la destruction des liens parents/enfants qui sont pourtant très forts. Il ne s'agit donc pas de recréer des liens mais de sauver ceux qui existent de manière

spontanée et naturelle. La seconde sphère naît de l'existence de liens militants, qui tend à former un lieu de reconnaissance, de réflexion et d'action pour une société meilleure, pour la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi, il est essentiel de favoriser une meilleure reconnaissance du travail de terrain.

La tendance de plus en plus forte de l'action sociale est d'établir des dispositifs où l'on pratique la confiance, l'écoute, la présence, la simple présence à l'autre afin que l'individu se sente considéré comme un être estimable au sein de la société. Mais ces dispositifs sont en déficit de reconnaissance car ils renvoient à l'informalité, à l'espace privé.

De plus, les engagements volontaires pour l'organisation, la pérennité de l'action sociale et sa récurrence sont de plus en plus difficiles à susciter en raison des contraintes administratives. Il existe en effet une certaine défiance des acteurs de terrain par le fait de la non reconnaissance de leurs idées novatrices par les médias et les politiques.

*« Nous n'avons aucune difficulté pour trouver des volontaires pour une action ponctuelle mais sur l'organisation, la pérennité de l'action et sa récurrence, nous avons de plus en plus de difficultés à cause des contraintes administratives. Il y a un message de défiance par le fait qu'au niveau médiatique et au niveau politique, on ne reconnaît quasiment que les idées novatrices alors que c'est souvent dans la pérennité de l'action et dans sa continuité qu'on peut travailler sur le long terme. »*

*« Les moyens sont très limités, on est dans une échelle micro et la précarité du personnel associatif renvoie directement à la précarité des usagers. Il suffit de regarder les types de contrats qu'ont les travailleurs associatifs, il suffit de regarder la gestion administrative qui prend le pas sur la relation avec l'utilisateur, il suffit de regarder les exigences de plus en plus importantes d'internationaliser l'action associative. Les pratiques associatives font face à d'énormes contraintes. »*

### **La professionnalisation, l'institutionnalisation et la formalisation du réseau**

Le réseau doit être constitué de personnes de même niveau d'implication dans le système afin d'une part, d'obtenir une « mutualisation » de l'information et des compétences, et d'autre part, afin de contribuer à leur reconnaissance tant par leur institution que par le public avec lequel elles travaillent. La mission du réseau est de faire le lien entre le formel et l'informel, entre les dispositifs institués et les besoins nouveaux à soutenir.

Le travail en réseau permet également de professionnaliser les collaborations pour une meilleure offre aux usagers, aux bénéficiaires, aux personnes qui sont dans des situations difficiles. Ces collaborations, pour la plupart, existent déjà, mais font souvent l'objet de tensions. Les instituer par des conventions, par des réunions régulières, et puis par des objectifs, permet d'avancer. L'efficacité et l'efficience passent donc par la formalisation ce qui existe déjà, et non par la création de nouveaux dispositifs.

*« On essaie de mettre en place l'évaluation de l'efficience du travail en réseau. L'efficacité commence à être prouvée mais l'efficience est très difficile à analyser. Or, ça vaut la peine de pouvoir le faire à plus long terme pour prouver aussi que le travail en réseau peut amener autre chose que des liens entre les gens et des effets plus résiduels sur les usagers. Le travail en réseau nous permet une meilleure collaboration pour une meilleure offre aux usagers, aux bénéficiaires, aux personnes qui sont dans des situations difficiles. Le travail en réseau permet aussi de professionnaliser les collaborations qui au départ existent déjà pour la plupart, mais qui sont souvent l'objet de tensions. Si l'on veut travailler plus efficacement, et de manière plus efficiente, il est nécessaire de formaliser ce qui existe déjà, plutôt que de d'emblée créer. »*

## De nouvelles approches des comportements individuels pour tendre vers une cohésion sociale co-responsable

La lutte contre la pauvreté pose la question de savoir s'il s'agit « d'un problème de capitalisme et de manque de moyens ». En effet, en matière de formation, l'accès à l'activité n'est possible qu'avec un minimum de compétences et l'évolution du marché du travail fait en sorte que le niveau des compétences requis augmente régulièrement. Or, pour un certain nombre de jeunes, l'école n'est pas un vecteur leur permettant d'acquérir des compétences. De plus, le manque de moyens s'accompagne également par un manque de vocations, ce qui aboutit à une pénurie de main d'œuvre dans certains métiers. C'est pourquoi, on arrive à une situation où les « assistés » interdits d'activité rencontrent des problèmes de productivité et de piège à l'emploi, même s'ils ont eu un processus de formation. On peut noter que les pièges à l'emploi concernent à peu près un chômeur sur deux, confronté au fait que s'il acceptait un travail, soit il gagnerait moins, soit il gagnerait à peine plus que le montant de ses allocations sociales.

D'autre part, en Wallonie, pratiquement 50% de l'emploi représente de l'emploi non-marchand, qu'il soit public ou privé. L'économie sociale ne doit pas s'imposer comme le nouveau modèle de société ; mais être au contraire, un modèle dont on décide et non pas que l'on impose. Pour cela, il faut rendre les initiatives responsables plutôt que de prôner un système par aides.

La notion de responsabilité est en effet importante. Il y a la responsabilité individuelle (être responsable de sa vie, de ses pratiques) mais aussi la responsabilité collective qui incombe à l'Etat. Il s'avère indispensable de coupler la responsabilité et la solidarité. Or, on remarque que parmi les jeunes générations, il n'existe pas de sentiment de responsabilité par rapport aux allocations.

L'Etat social actif et l'action solidaire ne peuvent exister sans responsabilité. Cela pose la question de savoir quelle est la place de la conviction individuelle, de la réalisation des choix personnels ? L'impossibilité de se représenter comme quelqu'un d'estimable dans la société provoque le rejet de l'autre et les problèmes d'intolérance. Il est alors nécessaire pour l'Etat de donner les moyens d'une part, pour activer toutes les compétences dans l'éducation, vecteur performant de lien communautaire, et étape vers le lien social, et d'autre part pour valoriser les emplois.

*« Il y a la responsabilité individuelle (être responsable de sa vie, de ses pratiques) mais aussi la responsabilité collective qui incombe davantage à l'Etat. Il doit y avoir un couple solidaire entre responsabilité et solidarité. En ce qui concerne les impasses de la responsabilité, je mettrai en avant la notion de « capacité », qui vient de « l'empowerment », notion récurrente dans de nombreux travaux concernant le social. La traduction pourrait être : « capacitation », « habilitation ». Ce qui est intéressant avec cette notion, c'est qu'on travaille sur l'individu mais sans s'engluer sur la stricte dimension individuelle car tout ce qui relève du travail communautaire se retrouverait aussi dans cette notion de capacitation, d'empowerment. »*

Ces nouvelles approches comportementales apparaissent essentielles pour tendre vers une plus grande cohésion sociale, mais elles doivent également s'inscrire dans une logique de changement de vocable, afin de ne plus parler de lutte contre la pauvreté mais au contraire de justice sociale.

*« Est-ce une utopie de penser qu'on ne peut pas réinsérer tout le monde ? Souvent on parle de lutte contre la pauvreté ; ne pourrait-on pas changer le vocable et parler plutôt d'une nécessité de justice sociale ? Mais cela voudrait dire que nous sommes dans une société injuste ... »*

*« A propos de ce dilemme société juste/société injuste, je me demande s'il faut s'insérer dans la société injuste ou s'il faut la faire basculer ? (...) Il est temps que la Wallonie décide de se prendre en mains en faisant preuve d'une grande ambition politique. »*

*« J'ai remarqué dans le débat deux tonalités assez distinctes et je me demande comment on va les articuler : d'une part on se demande ce qu'on peut faire dans cette société injuste et d'autre part, on dit de refuser cette société injuste. C'est différent et les problèmes ne se posent pas de la même manière. »*

### **Des outils pour pilotage, des méthodes d'appropriation, un système d'évaluation pour démontrer l'efficacité et l'efficience du réseautage**

Il convient de replacer l'enjeu de la lutte contre la pauvreté dans un cadre plus large, celui de la cohésion sociale. Ce terme défini par le Conseil de l'Europe revient à rendre effectif l'accès de tous aux droits fondamentaux. Cette dimension permettra de développer des actions à un niveau supérieur et pourra également susciter l'engagement de l'ensemble du gouvernement, provoquer des accords de coopération avec les différents niveaux de pouvoir afin de travailler tous ensemble vers un objectif commun.

D'autre part, les valeurs culturelles étant très différentes entre les divers secteurs, la construction de projets doit reposer non seulement sur les expériences des acteurs de terrain mais aussi sur une analyse plus globale. Pour cela, il faut réfléchir aux dispositifs existants et proches des gens, des acteurs de terrain, des décideurs locaux, mais également en lien avec le contexte institutionnel et politique : la ville, la région, la province mais aussi l'Europe.

L'évaluation représente un outil permettant aux acteurs de terrain, non seulement de s'approprier un processus, mais également d'en comprendre les tenants et les aboutissants, de comprendre dans quelle mesure elle constitue une plus value pour leur pratique professionnelle quotidienne, de démontrer aux politiques leur efficience. Elle doit ainsi permettre de piloter les actions innovantes, et d'aiguiller vers la bonne direction.

*« Il faut réfléchir aux dispositifs existants et proches des gens, des acteurs de terrain, des décideurs locaux mais en lien avec le contexte institutionnel et politique : la ville, la région, la province mais aussi l'Europe car l'Europe n'est pas si loin. Il faut arriver à concilier, à tenir compte, à ancrer ces actions très localement mais aussi dans un contexte beaucoup plus large. Et donc, toute la question des méthodes et des outils est fondamentale. J'y ajouterai aussi la question de l'évaluation. Il faut donc mettre au point des outils qui permettent à des acteurs de terrain, non seulement de s'approprier un processus, mais aussi d'en comprendre les tenants et les aboutissants, de voir s'ils sont dans le bon, de comprendre en quoi c'est une plus value pour leur pratique professionnelle quotidienne, de montrer aux politiques que c'est efficace. Je pense que la participation, le réseau, c'est efficace mais aussi efficace et dans des contextes où les moyens sont limités, l'efficience est une question importante. »*

Cependant, l'évaluation doit être repensée, non pas comme un processus extérieur réalisé par des experts, mais comme un processus politique qui considère l'évaluation comme un enjeu en soi, partie prenante dans les critères d'évaluation.

### **Solidarité et innovation, source de création de richesse**

L'approche « ressourciste » de l'exclusion et de la pauvreté doit être dépassée en agissant sur les facteurs de conversion institutionnels, environnementaux, collectifs qui permettent à des individus dotés de mêmes ressources d'avoir des libertés de choix et de traduire ces ressources en fonctionnements susceptibles d'apporter de la valeur. Ainsi, deux dimensions peuvent être évoquées : la « capacité for work » qui permet de prendre part à la société du travail, et la « capacité for voice » qui permet de prendre position dans le débat public.

*« Quels sont les critères qui permettent de définir une société juste ou une société injuste ? Deux voies traditionnelles nous renseignent : l'égalité des ressources (capitaux financier, humain, social, ...) et l'égalité de fonctionnement par les résultats (le contrôle des résultats scolaires en matière d'éducation, les taux européens au niveau de l'emploi, de l'insertion, ...). Entre les deux, il y a une voie impensée qui est celle évoquée par Amartya Sen, qui introduit le concept de capacité ou de « capabilité » qui repose d'une part, sur les facteurs de conversion (comment les individus transforment-ils les ressources en fonctionnement) et d'autre part, sur la liberté de choix entre différentes opportunités. »*

Actuellement, la formation des jeunes s'oriente vers les professions réclamées par le marché, et les formations professionnelles pour adultes sont agréées en contrepartie de la preuve d'un emploi disponible dans tel secteur. Or, la lutte contre la pauvreté passe par le soutien à l'innovation, source de création de richesse, qui représente le meilleur vecteur d'inclusion sociale.

Cette recherche de la création de richesse nécessite par ailleurs la participation de chaque politique, de chaque citoyen, de chaque syndicat, de chaque entreprise, qui portent en effet la responsabilité de l'avenir wallon. Il faut également souligner que cette démarche ne doit pas être uniquement portée par le Ministre de l'action sociale, mais doit également être soutenue par les politiques.

### **L'articulation entre le milieu associatif et les pouvoirs publics**

Les relations entre les associations et les pouvoirs publics considèrent trois scénarii possibles.

Le premier est le scénario actuel où les associations sont tiraillées entre la demande croissante des besoins, des attentes, des situations vécues par les personnes et les critères de reconnaissance de financement, de définition des priorités, de plus en plus étriquées. La poursuite de ce scénario implique d'énormes coûts de gestion et de débauches d'énergie.

Le second scénario est le « scénario de modernisation gestionnaire », qui consiste à considérer les associations comme des auxiliaires des pouvoirs publics, de meilleurs exécutants, plus efficaces, plus efficaces et moins coûteux que les pouvoirs publics eux-mêmes. Ce scénario donne la primauté à des critères d'évaluation de type strictement opérationnel, et risque d'évacuer toute la dimension citoyenne. C'est pourquoi, il conviendrait de transformer le rôle des associations en participations.

Le troisième scénario repose sur l'action sociale transformatrice supposant la transversalité entre les associations par la définition des moyens, au niveau local puis à un niveau plus global.

*« Je ne pense pas qu'on trouvera LA solution en travaillant seulement au plan local ; ce niveau est certes incontournable mais le travail doit être aussi longitudinal ou transversal. Il me semble qu'en réalisant une analyse d'impacts sur les familles, on touche un ensemble de matières (enfants, adultes, emploi, mobilité, etc.). Pour aboutir à une situation efficace, il faut partir d'un principe d'évaluation globale, même au niveau des décisions locales. »*

L'articulation association/pouvoir public et le passage du système du monde vécu par les citoyens, les bénéficiaires, les usagers et le système institutionnel, ne peuvent être possibles que si le système s'occupe de tout ce qui relève du système en soi, c'est-à-dire la constitution des dossiers, les informations de type administratif, etc. Il conviendrait pour cela de parvenir à une modernisation gestionnaire sans se reposer sur l'énergie des individus pour fonctionner, afin de laisser l'énergie sociale et associative se consacrer à sa vraie mission : la création du lien social.

D'autre part, respecter l'article 23 de la Constitution relatif à l'ensemble des droits économiques, sociaux, culturels, de travail, de logement, de santé, de formation, etc. constitue la première étape fondamentale dans le combat de la lutte contre la pauvreté, mais qui ne peut être appliqué pour des raisons financières. C'est pourquoi, il est nécessaire de renforcer les moyens des communes, en leur donnant des missions obligatoires supplémentaires comme l'emploi, afin qu'elles se

sentent davantage impliquées. Pour cela, il faut mettre en place un pacte associatif formel, avec des coopérations territoriales, fondées sur le partenariat. Ce service constituerait un organe de développement local qui prendrait place là où existent actuellement une multitude de coordinations, de commissions, d'avis, de commissions d'agrément, ... La solidarité entre les diverses communes étant importante pour gommer les disparités, un financement plus fédéral de l'action des CPAS au niveau communal est à recommander.

### **La simplification administrative dans les pratiques associatives, le décroisement, l'évolution et l'élargissement du rôle des professionnels**

La Région wallonne a mis en place des relais sociaux pour essayer de décroiser les services entre eux, de faire le lien entre les divers services, publics et privés également.

Cependant, il existe des cloisonnements dans la composition très hiérarchisée des niveaux de pouvoirs de l'état fédéral, dans les attitudes de non-collaboration entre les milieux associatifs, publics et même à l'intérieur du monde associatif lui-même ou entre les services publics. La simplification administrative apparaît ainsi indispensable pour susciter la confiance dans l'engagement volontaire.

On peut par ailleurs relever que les cloisonnements créés par les politiques tendent à ce que les acteurs de terrain consacrent davantage leur temps au travail administratif plutôt qu'au travail social. C'est pourquoi, il convient d'étendre les missions déjà agréées, plutôt de créer de nouveaux dispositifs.

*« Ce que je souhaiterais, en tant que fonctionnaire, est la simplification administrative ; on en parle beaucoup mais on agit fort peu. Les politiques créent énormément de cloisonnements. Ne serait-il pas judicieux, tant dans le cadre des politiques sociales que des politiques en général, de penser à une extension de missions déjà agréées et qui ont déjà fait leurs preuves, plutôt de créer de nouveaux dispositifs ? L'insertion socioprofessionnelle, l'éducation permanente, l'école de consommateurs sont des domaines vraiment très proches, or en Région wallonne, nous avons cinq ou six dispositifs différents. »*

### **L'Etat-Providence, décision, concertation, et gouvernance**

Certaines politiques publiques déstructurent les solidarités naturelles, qui sont par nature, plus inégales que l'intervention publique, puisque l'idée de la solidarité collective résiduelle signifie que l'Etat fait ce que les autres n'auraient pas pu faire. L'Etat n'intervenant donc qu'en seconde ligne, il est particulièrement important d'insister sur les solidarités naturelles.

La solidarité suppose de mettre la priorité sur l'individu, ce qui pose une question : faut-il axer la priorité sur le collectif, ou sur le bien commun tout en respectant l'individualité ? Avoir pour objectif un Etat solidaire nécessite l'affirmation de la solidarité comme valeur forte, devant générer une obligation de concertation à tous les niveaux, tant politique qu'associatif ou citoyen.

Toutefois, il existe une tension entre délibération et concertation ; l'enjeu étant d'avoir une incidence sur les politiques. La principale difficulté réside ici dans la traduction politique des recommandations.

L'éclatement des compétences en matière social et médico-social du fédéral au local crée par ailleurs un manque de visibilité au citoyen et encourage l'impression de démission du pouvoir public. Pour pallier à ce problème, il est nécessaire non seulement de mettre en place un système d'attribution des moyens budgétaires mais également d'impliquer le privé et la sphère syndicale.

*« Quant aux compétences aux différents niveaux de pouvoirs, il me semble que notre passé institutionnel (unique au monde) a dilué toutes ses compétences dans le domaine de la santé ; tout le monde y est compétent pour une part, ce qui provoque un éclatement des compétences du fédéral jusqu'au local et le citoyen ne s'y retrouve plus puisqu'il ne sait plus qui fait quoi et où. Ce manque de visibilité encourage encore cette impression de démission du pouvoir public. S'il y a une dilution de compétences, c'est aussi parce qu'on a laissé aux niveaux local et supra-local leur intérêt communal et leur intérêt provincial. C'est très pratique pour les autres niveaux de pouvoir puisque quand surgit un problème budgétaire, on le refile de l'un à l'autre. Au niveau institutionnel, si on veut éviter cette dilution de compétences, il faut donc mettre en parallèle le système d'attribution des moyens budgétaires. Ensuite, dans un travail de prospective, je pense qu'il ne faut pas se limiter à la sphère publique et associative mais il faut avoir le courage d'impliquer également le privé ; si on ne met pas ces trois sphères dans le débat, on ratera toujours une étape. »*

*« J'appuie cette participation du privé mais on n'oubliera pas non plus la sphère syndicale, incontournable en matière sociale. Quant au Contrat d'avenir pour la Wallonie, on relèvera qu'il s'agit avant tout d'un contrat, ce qui implique deux parties : le gouvernement qui a l'impulsion et le citoyen qui a un certain nombre de choses à dire. Chaque partie est liée par des obligations. Il est donc indispensable de retrouver le sens premier de ce contrat entre le politique et la société. »*

Cependant, il existe actuellement un climat de défiance très important au niveau des institutions politiques et parallèlement, on constate une demande montante de militantisme pour reprendre le pouvoir et une place forte dans les espaces publics. Cela aboutit à une confrontation entre le manque d'argent et la capacité de proposer un projet de société par les plus pauvres de la société. C'est pourquoi, il faut tenir compte de la proximité, des outils sociaux et culturels, des différentes échelles de territoire pour aboutir à une intelligence territoriale, afin de mobiliser tous les talents, afin de mobiliser les « non-publics ».

Favoriser de nouveaux cadres de concertation, des cadres de travail proches des gens s'avère donc essentiel pour susciter leur adhésion à un projet, dans un territoire bien précis ; l'observation participative et un cadre clair pour tout le monde favorisant les processus émergents, les moins normatifs, les moins standardisés possibles.

D'autre part, les problèmes de gouvernance résident dans un manque d'accès, un manque d'équité, des problèmes de qualité, d'efficience, ... dont la gestion des moyens provient d'une culture bureaucratique. La modernisation gestionnaire représente un défi à relever qui suppose des changements culturels fondamentaux à tous les niveaux : politique, administratif, associatif, individuel, afin de passer d'une culture de contrôle et d'évaluation à une culture de confiance. Il faut également travailler les complémentarités entre les dispositifs des différents piliers qui dépendent de l'économique et du social, du fédéral et du communal, du régional et du communautaire. Cependant, ce changement implique une perte de pouvoir politique au profit d'une logique d'accompagnement et du conseil, de programmation et de soutien des actions, de la coordination.

*« Qui dit culture de confiance dit perte de pouvoir, et ça, il faut pouvoir l'accepter. Accepter de perdre du pouvoir politique de saupoudrage, c'est être dans une autre logique, celle de l'accompagnement et du conseil, de programmation et de soutien des actions, de la coordination. Mais c'est là une révolution fondamentale ; toutefois, si on ne la fait pas, on restera au stade des discours, des colloques et du papier. »*

*« La gouvernance pose un problème de responsabilités partagées ; intervient ici la notion de gestion par objectif qui implique une perte de pouvoir. En effet, quand des niveaux de pouvoir différents ont des objectifs communs, ils perdent un pouvoir important ; les résultats sont partagés et quand il y a un problème, on se le refile. »*



## Conclusion

La journée de prospective du 19 mai dernier organisée à l'initiative de Madame Vienne a contribué à faire le bilan des dix années de création sociale en Wallonie en associant divers acteurs impliqués dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale qui partagent l'objectif commun d'une plus grande justice sociale.

A cette occasion, ils ont tenté de comprendre le paradoxe existant entre les indicateurs qui témoignent que la pauvreté en Wallonie est à un stade des plus bas depuis plus de vingt ans, alors que la région n'est pas en crise et qu'elle possède des ressources et des capacités de financement. Ce constat a permis de pointer la nécessité voire l'urgence de moderniser les cadres d'action, les processus institutionnels, les méthodes et les outils, mais également de modifier la vision des acteurs et de leur travail, d'appréhender de nouvelles approches du domaine de l'action sociale et de la santé, de nouveaux comportements individuels et collectifs, etc.

A l'issue de cette journée plusieurs enjeux ont été soulevés et se sont révélés fondamentaux pour investir le combat tendant « vers une plus grande cohésion sociale co-responsable ». Il a ainsi été reconnu le rôle prépondérant des mouvements associatifs pour assurer la représentation et la participation sociales, ainsi que l'importance des réseaux de professionnels pour la construction commune des politiques d'action sociale et d'intégration. D'autre part, l'objectif d'une société plus égale, plus équitable a posé la question du rôle de l'Etat et de l'efficacité de son système de régulation. L'évaluation, la responsabilisation et la simplification se sont alors imposées comme trois enjeux concourant à une plus grande transparence des politiques publiques et de leur gestion financière. Enfin, il a été repéré que l'échelle territoriale, et plus particulièrement la pertinence des dimensions de quartier et de la proximité de vie, représentait un enjeu visant à favoriser la mobilisation de partenariats et la création d'une dynamique de développement communautaire, permettant alors aux actions sociales collectives d'être plus performantes.

Cependant, ces enjeux soulevant des problématiques parfois complexes, les experts universitaires qui ont participé aux débats de cette journée ont tenté d'apporter un éclairage sur certaines dimensions particulières.